



JANVIER 2021

L'entrevalais

BULLETIN MUNICIPAL N° 2

LES VŒUX DU MAIRE

Chères Entrevalaises, Chers Entrevalais,

L'année 2020 a été une année particulière. Nous avons connu deux épisodes de confinement et actuellement un couvre-feu. Je tiens à souligner le courage et le respect des règles de distanciation des Entrevalais qui nous permettent de traverser ce moment inédit dans les meilleures conditions possibles.



Je tiens aussi à remercier celles et ceux qui, dès le premier confinement, ont travaillé pour pallier localement un manque de masques et qui ont permis de conserver un lien avec les plus vulnérables d'entre nous. Je m'adresse ainsi aux élus, au personnel communal, aux associations et aux bénévoles, qui ont pris part à ces actions.

De nombreuses subventions ont été obtenues de la part de l'Etat, de la Région et du Département. Je remercie nos partenaires financeurs sans qui nombre de projets pourraient difficilement être engagés. De nombreuses réalisations ont ainsi pu être finalisées en 2020 et préparées pour 2021. Vous en trouverez un récapitulatif dans ce bulletin.

Les défis sont nombreux pour l'avenir et deux sujets sont prégnants, le maintien des services publics de proximité tels que la Poste et la reprise de la gestion du camping du Brec par la commune depuis le 1er janvier. Soyez sûrs de mon engagement et de celui de la municipalité sur ces dossiers.

La communication était également un engagement de l'équipe municipale. Nous avons ainsi pu nous adresser à vous au moyen de notre premier bulletin municipal, des réseaux sociaux, d'une réunion publique d'information en septembre, des permanences d'élus. Dès que la situation sanitaire le permettra, un calendrier des réunions publiques, réunions de quartier et des permanences sera communiqué.

Je vous souhaite à toutes et à tous une heureuse année, une année d'épanouissement dans notre belle commune, dans votre vie personnelle, professionnelle, associative, culturelle ou sportive. Nous vivons collectivement des temps incertains mais nous les traverserons avec courage, solidarité et je suis convaincu que nous nous dirigeons vers une éclaircie.

Bonne année !

Lucas GUIBERT, Maire



Féerie
de Noël
Merci APPE



METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE D'ADRESSAGE

QU'EST CE QU'UNE ADRESSE NORMÉE ?

Créer des adresses normées nécessite de dénommer ses voies (rues, chemins, places, impasses....) ainsi que numéroter les différents usages s'y trouvant (habitations, locaux, entreprises, équipements...). De fait, chaque usage sera localisé grâce au nom de la voie par laquelle on y accède, et par son positionnement dans cette voie.

POURQUOI CRÉER UNE ADRESSE NORMÉE ?

L'adresse normées est la base de la navigation de nombreux organismes remplissant des missions de service publics comme l'acheminement des courriers et des colis , mais également les interventions de secours, la desserte en réseaux (ex: fibre optique). Créer des adresse normées permet à l'ensemble des administrés de bénéficier du même et des mêmes conditions de sécurité sur l'ensemble de la commune.

L'ADRESSAGE EST-IL OBLIGATOIRE ?

Bien qu'aucune disposition réglementaire n'impose aux communes de procéder à la dénomination des voies (à l'exception des communes de plus de 2 000 habitants), l'adressage des communes est primordial et de la responsabilité du Maire. En effet le Maire veille, au titre de son pouvoir de police générale à la «commodité de passage dans les rues et voies publiques ».L'adressage est un élément de cette commodité.

ACTION

C'est le choix qu'avait fait la commune lors du précédent mandat. Actuellement une équipe d'élus procède à la saisie informatique, via un logiciel de La Poste, de tous les numéros attribués. Cette action est indispensable et nécessaire pour que La Poste, envoie à chaque habitant, un certificat d'adressage portant son numéro. C'est une opération complexe. La gestion du fichier et du logiciel s'avère fastidieuse, la reconnaissance sur le terrain est chronophage.



**La fabrication
des plaques a été lancée
et le projet avance bien**

LES ENCOMBRANTS

Les déchets volumineux des ménages ne sont pas collectés avec les ordures ménagères. Ils font l'objet d'une collecte à part organisée selon des modes fixés par la CCAPV et la Commune.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les encombrants sont des déchets qui, du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères.

QUE DIT LA LOI ?

Le texte de référence est le décret n° 2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets.

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire.

Si le paiement intervient immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est de 68 €. Passé ce délai elle est portée à 180 €. Si l'amende forfaitaire n'est pas payée ou contestée, le juge du tribunal de police est saisi. Il pourra notamment décider :

- D'une amende de 450 € maximum
- Ou, si un véhicule a été utilisé pour transporter les encombrants, d'une amende de 1 500 € maximum ainsi que la confiscation du véhicule.

La loi n'établit pas de liste des encombrants, mais en pratique, il est rappelé que la catégorisation « encombrants » ne désigne que les déchets de mobilier ou d'appareils électriques ou électroniques ménagers dont le volume ne permet pas le transport dans un véhicule de tourisme classique. Le volume maximum est arrêté, pour l'instant, à 1 m³ par passage et par usager inscrit.

Certains déchets bien que volumineux ne sont pas considérés comme encombrants, notamment :

- Gravats qui doivent être amenés en déchetterie
- Déchets verts (herbe tondue, branchages, feuilles...) qui peuvent faire l'objet d'une collecte spécifique ou doivent être déposés en déchetterie
- Pneus usagés qui doivent être repris gratuitement par garagiste
- Bouteilles de gaz qui doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remise à un point de collecte
- Véhicules à moteur (carcasse de voiture) qui doivent être confiés à un Professionnel.

3 SOLUTIONS POUR S'EN DÉBARRASSER

VOS OBJETS ENCOMBRANTS SONT TROP ENCOMBRANTS !

LE DÉPÔT DANS LA DÉCHÈTERIE LA PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS

J'ai le droit de déposer les meubles, ferraille, grands cartons, et aussi les pneus, batteries, gravats, déchets végétaux, déchets toxiques, déchets d'équipements électriques et électroniques.



LA COLLECTE EN PORTE À PORTE



Je n'ai pas le droit de déposer les pneus, batteries, gravats, déchets végétaux, déchets toxiques, déchets d'équipements électriques et électroniques.

LES OBJETS ENCOMBRANTS NE DOIVENT PAS GÊNER LA VOIE PUBLIQUE

LE RÉEMPLOI

AVANT DE JETER VOS OBJETS ENCOMBRANTS, PENSEZ À LA RÉPARATION OU AU DON. QU'IL SOIT EN ÉTAT DE FONCTIONNER OU NON, VOTRE OBJET PEUT AVOIR UNE SECONDE VIE.

Le réemploi, c'est :

- Les recycleries, les associations
- La reprise des appareils par les magasins



NOTRE ORGANISATION

Afin de répondre aux attentes des habitants ne pouvant se rendre en déchetterie, et afin de proposer un service de proximité, la CCAPV a mis en place un service de collecte des encombrants. Sur notre commune ce service est relayé par la Mairie selon le circuit ci-dessous :

J'AI DES ENCOMBRANTS À FAIRE ENLEVER À MON DOMICILE

JE M'INSCRIS EN MAIRIE PAR TÉL. 04 93 05 34 10 OU PAR MAIL : ADMINISTRATION@MAIRIE

L'ÉQUIPE VIENT DEVANT CHEZ MOI PROCÉDER À L'ENLÈVEMENT LE JOUR J

ATTENTION ADRESSE À COMPLETER ET JOUR À DÉFINIR



QUOI DE NEUF ?

2020 a vu la reconstruction de nombreux programmes d'investissement



- Reconstruction de notre poste à chlore au plan de Puget, 120 000 € financé à 30% par le Département 04
- Rénovation des porches des portes d'Italie et porte de France, 24 000 € financé à 50% par la Région
- Reconstruction de la pergola au jardin public
- Le projet de la remise Henry entrera en phase travaux dès ce mois de janvier, 160 000 € financé à 70% Etat et Région, et le programme de numérotation des voies et voiries est en finalisation, 25 000 € financé à 50% par la Région.



POUR 2021

La 1ère tranche de rénovation des pavements et des réseaux d'eau et d'assainissement du centre ancien, qui en compte trois, pourra être engagée. Cette tranche de travaux s'élève à 615 000 € financée à 60% par l'Etat et la Région.

Comme la sécurisation de notre citadelle programme pour lequel la demande d'autorisation de travaux sur monument historique est en cours d'instruction. Ce programme de travaux s'élève à 300 000 € pour lesquels des subventions à hauteur de 70% sont sollicitées auprès de l'Etat et de la Région.

Enfin la sécurisation de plusieurs sites sur la commune contre le risque d'écroulement rocheux, 500 000 € de travaux qui pourront être financés à hauteur de 80%, et le renouvellement de deux kilomètres de conduites d'eau potable, 300 000 € financés à 30% par le Département, pourront être engagés.

UNE JOURNÉE PARTICULIÈRE À L'ÉCOLE

Dans le cadre du respect des mesures sanitaires, le Père Noël n'a pas pu poser son traîneau dans la cour de l'école.

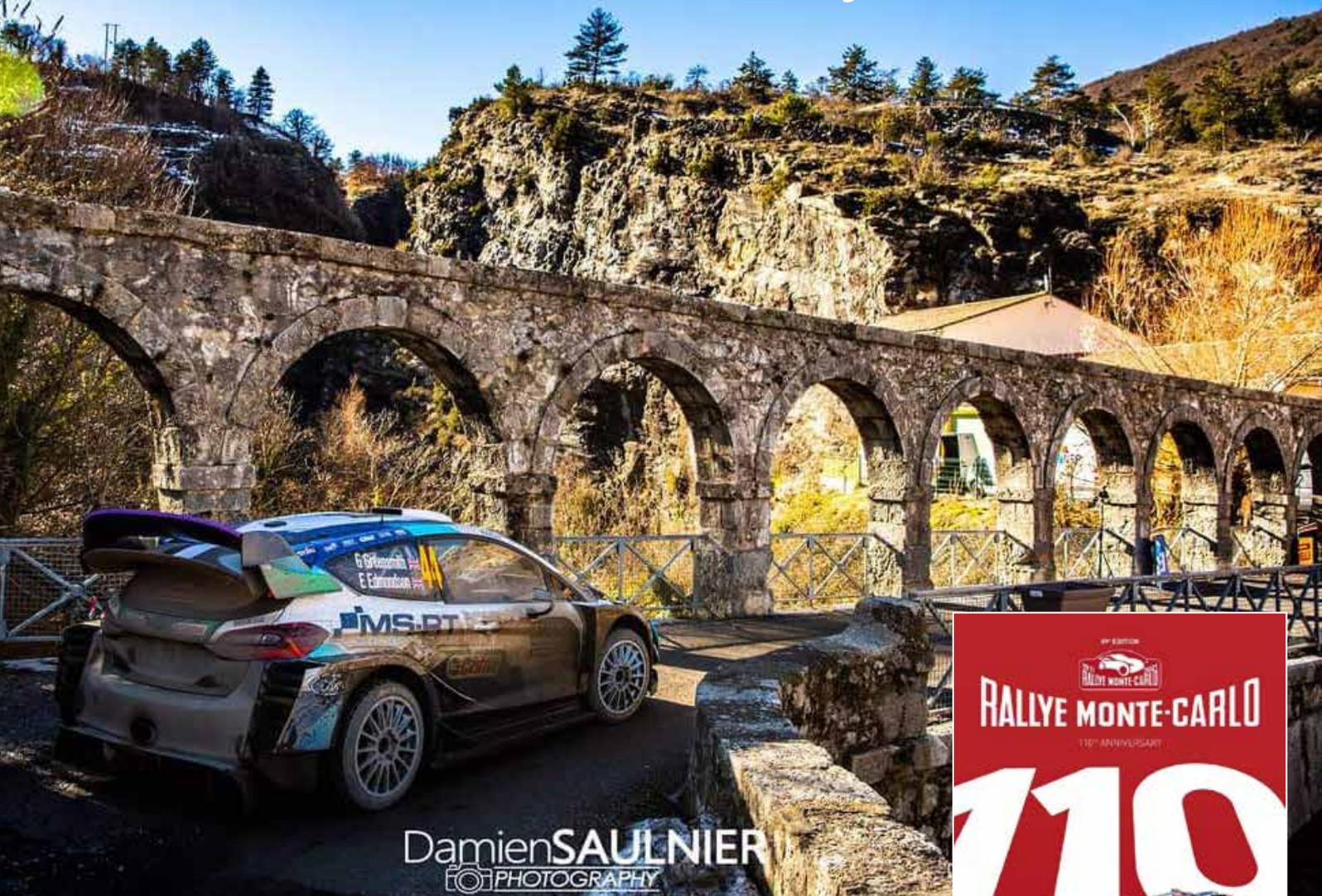


Néanmoins l'esprit de Noël était bien présent avec une belle distribution de chocolats dans chaque classe. Le Père Noël Vert, du Secours Catholique de Digne, était présent pour récupérer les dons des enfants entrevalais au profit des enfants défavorisés.

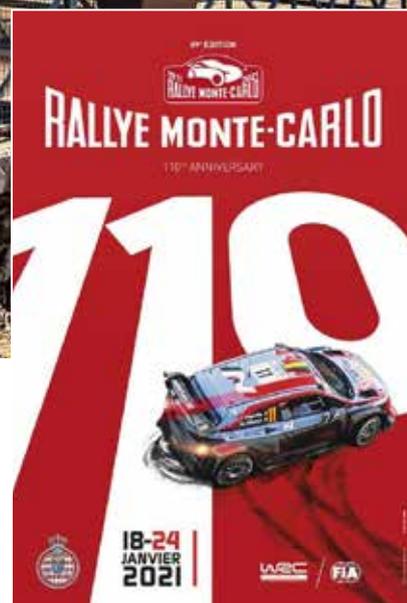




RALLYE MONTE-CARLO : 24 JANVIER 2021



Damien SAULNIER
PHOTOGRAPHY



Le rallye de Monte Carlo s'est achevé à Entrevaux

A cette occasion, l'ensemble des concurrents ont stationné leurs véhicules sur la place Moreau.

Le podium avec remise de prix était installé square Gaultier.

L'ensemble de la presse internationale était présente ainsi que les chaînes de télévision dédiées à ce sport.

La spéciale Col du Buis / Entrevaux a été diffusée en direct.

Le stationnement était interdit sur la place Moreau et le square Gaultier à compter de la veille afin de pouvoir installer les infrastructures destinées à cette épreuve.

Dès le 23 janvier 2021, les entrevallais ont donc stationner leurs véhicules sur le parking de la gare durant cette période qui a fait découvrir à l'international notre belle cité.

LES PAGES ENTREVALAISES

Louis GAUTIER, Peintre

Dans la série nos célébrités locales, un petit maître de la Belle époque

Le 10 octobre 1855 naissait à Aix en Provence sous le second Empire, Louis François Léon Napoléon GAUTIER dont les penchants artistiques n'ont pas de prime abord la faveur d'une famille naturellement préoccupée par une carrière plus stable et rémunératrice.

Ils devront par la suite s'incliner devant les critiques généreuses et peut-être excessives, mais à la résonance proche de la réalité, des comparaisons flatteuses de leur rejeton à un «Corot Provençal» ou un «Meissonnier du paysage»

Malheureusement l'histoire de l'art gardera que notre Louis GAUTIER imprégné des sacro-saints principes officiels, rejeta avec mépris l'œuvre d'un de ses concitoyens, dont il fut l'un des plus ardents détracteur, Paul CEZANNE.

Fort heureusement notre GAUTIER s'il a pu se tromper sur le génie d'un contemporain, n'a pas fait d'erreur sur son lieu de villégiature préféré en l'occurrence... ENTREVAUX !

Louis fuyant la chaleur étouffante des mois d'été, désertait son prestigieux et confortable hôtel particulier, 9 avenue Pasteur à Aix, pour se réfugier dans une habitation au combien plus modeste dans notre cité, à gauche de l'ancien hôtel PEBRE, à l'aplomb du Var.

Pourquoi ENTREVAUX ? Chercher la femme ! Son épouse Anna Marie Eucharie BERARD, avait hérité en 1892 de cette maison par son oncle Alexandre BERARD, maison achetée en 1851 par Laurent BERARD, cordonnier de son état, un autre de ses oncles.

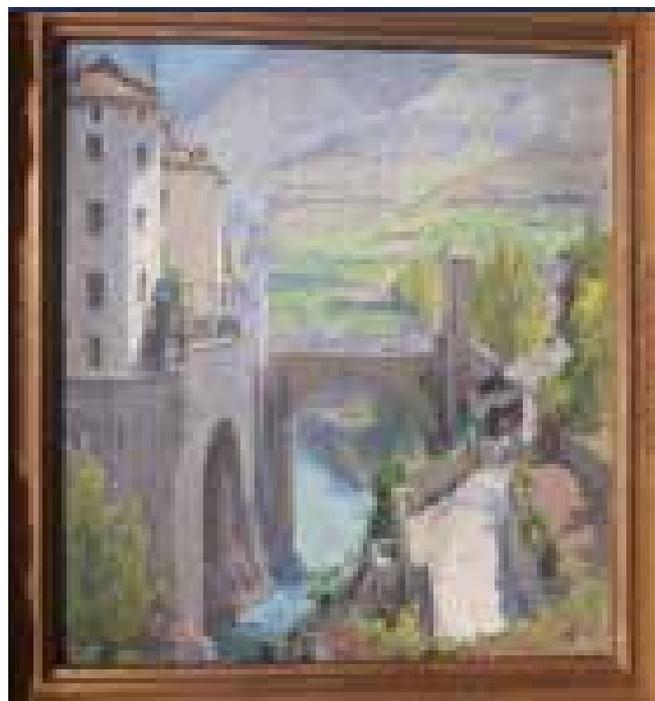
Mme GAUTIER (décédée en décembre 1942) la légua par la suite à Mlle ALLEGRE en juillet 1942, le testament précisait que Louis GAUTIER en conservait la jouissance jusqu'à sa mort (décembre 1947). Louis y trouve son compte puisqu'il sollicite très rapidement, le 26 sept 1893, l'autorisation de remplacer le balcon de bois existant par un balcon en fer de 3 mètres de long sur un 1mètre de large.... et l'obtient ! (heureux temps où les «bâtiments de France» n'étaient encore qu'une douce utopie)

C'est sans doute à lui que l'on doit l'installation d'une salle de bain au sous sol de son habitation, certainement une révolution sanitaire à l'époque...avant-gardiste dans les faits et non dans les idées.

Louis nous a laissé de nombreuses études, petits formats d'ENTREVAUX et de ses entours, ainsi que des natures mortes.

A ce propos, il me serait agréable que les personnes détenant œuvres, photos et documents sur ce peintre me le fasse savoir, il est dans mes projets en collaboration souhaitée avec le musée GRANET de projeter une exposition regroupant ces témoins iconographiques d'une époque révolue et pourtant bien proche.

Remerciements à Mme Françoise REBOURS ainsi qu'à Me Franck BAILLE pour leurs précieux renseignements.



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Noémie DE TURQ

filie de Léa PICARD et Angelo DE TURQ née le 23/11/2020

DÉCÈS

Michel LE CORRE

décédé le 22/12/2020

Gilbert MOUMOU

décédé le 3/01/2021

CNRACL

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) procèdera au renouvellement de son conseil d'administration du 1^{er} au 15 mars 2021.

L'élection de ses membres aura lieu dans le cadre d'un vote par internet sur un site sécurisé ou par correspondance.

Les électeurs peuvent :

- Consulter le site www.cnrACL.retraites.fr, rubrique «Nous connaître», sous rubrique «Elections»
- Téléphoner au 05 57 57 91 00 (du lundi au vendredi de 9h à 17h30)



Suivez l'actualité de votre Commune sur nos sites :

<https://mairie-entrevaux.fr/> & <http://tourisme-entrevaux.fr/>

Contact : administration@mairie-entrevaux.fr - Facebook : Ville d'Entrevaux & Entrevaux Animation